

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 66 (1969)
Heft: 6

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

temps voulu le programme détaillé à tous ceux qui voudront bien s'inscrire.

*Station féd. de recherches laitières
3097 Liebefeld-Berne
Section apicole.*

ERRATA

Dans l'article « Ma pépinière », voir numéro 5 de notre journal, des erreurs d'impression se sont produites. A la page 100, on ajoutera, à la douzième ligne, après pépinière, « et les remplace chacun par 4 petits compartiments ». A cette même page, quatrième avant-dernière ligne, on ajoutera, après abeilles, « sont déjà nombreuses soit d'habitude vers le début de mai. Après quelque temps, lorsque les abeilles... » Page 101, onzième ligne, lire « renforce » au lieu de remplace.

Avec les regrets de la rédaction.

MISE A BAN

Vu l'apparition d'un nouveau foyer d'acariose à Frochaux ;
l'Office vétérinaire cantonal et l'Inspectorat cantonal des ruchers,

décident :

Article premier. Les territoires communaux de Cressier, Enges, Cornaux et sur Saint-Blaise, les hameaux de Voëns et du Maley sont mis à ban.

Article 2. Dans les régions mises à ban, tout trafic d'abeilles ainsi que tout changement d'emplacement des colonies sont interdits.

Article 3. Les contraventions à la présente décision sont punies conformément aux prescriptions fédérales en la matière.

Article 4. La présente décision entre immédiatement en vigueur et sera insérée dans la Feuille Officielle et le Journal suisse d'apiculture.

Neuchâtel, le 2 mai 1969.

L'inspecteur cantonal des ruchers :

J.-P. Gobbo

Le vétérinaire cantonal :

Dr. Staehli



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR JUIN 1969

Malgré notre demi-siècle d'expérience, nous ne nous souvenons pas avoir vécu une série pluvieuse si prolongée : deux mois consécutifs, exception faite des deux ou trois jours au début avril.

Il en est résulté une irrégularité jamais constatée à ce point dans le développement de nos colonies. Au cours de nos inspections, faites bien péniblement, en mettant à profit tous les moments d'accalmie, nous avons trouvé, à côté de ruchers assez bien développés, d'autres très irréguliers, et enfin quelques apiers faisant peine à voir, et pourtant réputés bien tenus.

Nous pensons qu'il faut incriminer la fameuse miellée sur les épicéas, les apiculteurs n'en ayant pas « bénéficié » ayant tout de même de meilleures colonies. Ceux qui ont fortement resserré leurs colonies affaiblies se voient aujourd'hui largement payés de leurs peines. Elles ont en général bien résisté et beaucoup d'entre elles pourront même être prêtes à la fin mai. Par contre, les petites populations perdues au milieu de 10 voire 12 cadres comme nous avons pu le constater, se sont décimées pour la plupart.

Que faire des ruches, malheureusement assez nombreuses cette année, qui, au lieu de prendre leur essor semblent au contraire vouloir végéter ? Pas d'hésitation : être sûr tout d'abord qu'elles ne sont atteintes ni d'acariose, ni de nosema, ni de loque bien entendu, tuer la reine et le lendemain les réunir non à une autre colonie faible, mais à une ruche au moins moyenne, dont la reine semble être de qualité. Mieux, bien mieux vaut avoir moins de ruches, mais des ruches rentables. Les vides d'ailleurs seront probablement comblées par les essaims.

Les ruches normales accusent en général un développement réjouissant, et le retard semble s'être comblé en partie. Beaucoup de hausses ont pu se placer grâce au temps vraiment superbe dont nous sommes gratifiés depuis quelques jours. Si cela pouvait durer, une première récolte appréciable pourrait encore se produire, notamment dans les régions de moyenne altitude.

A ce propos, nous ne pouvons que répéter encore nos conseils concernant les soins à donner à votre miel.

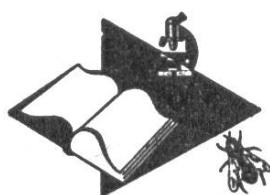
Juin est là. La récolte est terminée en plaine. C'est le moment, pour les apiculteurs du bas, de songer à parfaire la saison à la montagne. Nous avons maintes fois prodigué nos conseils à propos de la transhumance. Nous les redisons pour les débutants et pour ceux qui, pour la première fois veulent tenter leur chance. Tout d'abord, s'assurer que la région dans laquelle on veut se rendre n'est pas à ban pour cause de maladie. Si l'endroit n'est pas dans le rayon de votre inspecteur, il n'est pas certain que ce dernier soit au courant d'une mesure peut-être toute récente. Informez-vous donc, pour plus de sûreté et pour éviter des désagréments, auprès de l'inspecteur de la région intéressée. N'oubliez pas que si vous passiez outre, non seulement vous seriez amendé, mais mis dans l'impossibilité de redescendre vos ruches, ce qui suivant l'endroit, signifierait leur perte certaine au cours de l'hiver prochain.

Faites visiter vos colonies assez à l'avance, et non au dernier moment, comme trop souvent. Votre inspecteur a beaucoup à faire au moment des déplacements : facilitez-lui la tâche. Evitez, lorsque vous cherchez un nouvel emplacement à la montagne, de vous mettre à proximité d'un autre collègue, et surtout d'un collègue montagnard auquel vous porteriez un grave préjudice. Chaque année surgissent des conflits à ce sujet, c'est pourquoi votre serviteur n'hésite pas, saison après saison, à renouveler les mêmes mises en garde.

Espérons, pour terminer, qu'un été favorable viendra compenser les déboires du printemps. C'est dans ces sentiments que nous vous disons une fois de plus : bonne chance et au mois prochain.

Marchissy, le 13 mai 1969

Ed. Bassin.



DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

LE BUTINAGE

Lorsque paraîtront ces quelques lignes la grande miellée pour les régions de plaine sera terminée ou sur le point de l'être, alors que dans les régions plus élevées elle ne fera que débiter.

La récolte du nectar par les butineuses dépend non seulement de la flore de la région considérée et de la distance au rucher, mais d'autres facteurs dont le plus important est certainement **l'état atmosphérique**. En période de beau temps, la durée moyenne d'un voyage est de l'ordre de 25 minutes alors qu'en période de mauvais temps elle est plus que doublée. C'est principalement **le vent** qui agit le plus sur le travail de butinage. La vitesse normale de vol de l'abeille étant d'environ 25 km/h. un vent de cette intensité, ce qui n'est pas rare chez nous, entraîne immédiatement au trou de vol une diminution d'activité de 30 %. On assiste également, sans que le phénomène ait pu être expliqué, à une rentrée massive d'abeilles en cas de menace de pluie ou d'orage.

Parmi les autres facteurs qui agissent sur la récolte nous pouvons encore citer :

1. — La température :

Les premières sorties de la ruche n'ont lieu que si **la température matinale s'élève au-dessus du minimum nocturne**. Pendant les mois d'hivernage il suffit d'une différence minime pour déclencher le vol alors qu'au cours du printemps elle doit être plus élevée pour diminuer à nouveau pendant les mois d'été. A ce propos, et contrairement à ce qu'on serait tenté de croire, la grande miellée ne